

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-774

présenté par

Mme Mörch, M. Krabal, M. Marilossian, M. Chiche, M. Bothorel, Mme Robert, M. Claireaux, Mme Thill, Mme Pompili, M. Haury, Mme Michel, Mme Khattabi, Mme Le Peih, Mme Rossi, M. Besson-Moreau, M. Buchou, M. Rudigoz, M. Vignal, M. Blanchet, Mme Le Feu, Mme Vanceunebrock, M. Portarrieu, M. Maillard, Mme De Temmerman, Mme Cazarian, M. Gaillard, M. Testé, Mme Blanc, Mme Toutut-Picard, Mme Boyer, Mme Mauborgne, M. Sorre, M. Galbadon, Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Rilhac, M. Le Gac, M. Batut, Mme Wonner, Mme Abba, M. Maire, Mme Fontenel-Personne et M. Paluszkiewicz

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	140 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	140 000
TOTAUX	140 000	140 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder la ligne budgétaire de l'action 21 « développement du tourisme » du programme 134, grâce à un redéploiement depuis l'action 1 du programme 305.

Cette action finance la politique relative à l'accès de tous aux vacances et aux loisirs. Son abondement permettra de maintenir les subventions versées aux associations qui œuvrent à ce que les familles les plus démunies puissent chaque année partir en vacances.

Étant donné l'importance de cette politique pour les familles et le rôle de mixité et d'intégration qu'elle joue pour les enfants de familles défavorisées, il apparaît essentiel de conserver ces subventions. C'est aussi un moyen de soutenir une forme de tourisme qui participe à la dynamique de nos territoires.

Cet amendement abonde ainsi l'action 21 à hauteur de 140 000 euros, soit le montant correspondant aux subventions versées actuellement par la direction générale des entreprises aux deux associations œuvrant dans ce secteur : « Vacances et Famille » (100 000 euros) et « vacances ouvertes » (40 000 euros).